



POLE RESSOURCES MATERIELLES	DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE ET DU PATRIMOINE DIRECTEUR : FLORENCE GERHARDS Secrétariat : ☎ 02.38.74.40.48 ou 02.38.74.44.32 Fax : 02.38.74.45.85
---	---



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES	ADDITIF AU CCTP (TOUS LES LOTS)
---	---

MAITRE D'OUVRAGE Centre Hospitalier Régional d'Orléans	MAITRE D'OEUVRE Direction des Achats de la Logistique et du Patrimoine Centre Hospitalier Régional d'Orléans 14, Avenue de l'Hôpital B.P. 86709 45067 ORLEANS CEDEX 2
---	---

LOT n° 1 : BASE VIE, ADAPTATIONS STRUCTURE, MACONNERIE, ETANCHEITE :

Avertissement :

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres est fort probable, (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement). Le maître d'ouvrage fait confirmer cette possibilité au droit de chaque élément à découper. Il assurera le désamiantage ponctuel avant le démarrage de chaque phase.

L'évaluation du lot 1 n'a donc pas à prendre en compte cette prestation.

Article 4.2 :

L'hypothèse de présence d'amiante dans le complexe d'étanchéité de la toiture terrasse est non avérée. La non présence d'amiante est confirmée.

Article 5 :

L'attention des entreprises est attirée sur le fait que le mur porteur dans lequel une ouverture est à créer entre le local « activités PASA » et le local « salle à manger PAS » est de type « poutre voile »

Article 6 :

Concernant les travaux à l'intérieur de la cage d'ascenseur, le présent lot assurera la mise en place des éléments de structure substitutifs aux poutres déposées. Ces éléments serviront de support aux coulisses verticales gauches du nouvel appareil élévateur et participeront si nécessaire à la stabilité de la cage. Dans ce cas la stabilité au feu devra également être assurée.

LOT n° 2 : DEMOLITIONS, CLOISONS, MENUISERIES INTERIEURES, FAUX-PLAFONDS, MOBILIER, MAINS-COURANTES :

Article 4.1

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres étant fort probable, (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement), le mode de pose de doublage décrit avec rails haut et bas, montants verticaux sera impératif, permettant la totale absence de fixations dans les murs de refend. Prévoir en plus la prolongation du doublage sur la cloison située à l'arrière du plan vasque dans les salles de bains des chambres courantes.

Article 6.1 et article 6.2 :

Les plaques de protection sur les portes seront de type décochoc épaisseur de SPM ou équivalent. La hauteur de protection à prévoir est de 900 mm

Article 6.3:

Les plaques de protection sur les portes seront de type décochoc épaisseur de SPM ou équivalent. La hauteur de protection à prévoir est de 900 mm

Comme indiqué dans le chapitre Généralités les portes des chambres devront respecter la réglementation acoustique applicable aux établissements de santé

Comme indiqué dans le chapitre Généralités les portes et donc celles des chambres seront équipées de serrures. **En correction de ce qui est indiqué dans le CCTP, les serrures seront prévues pour recevoir des barilletts de type Européen. Les barilletts seront à la charge du Centre hospitalier.**

Article 6.4 :

Les portes coulissantes des salles de bain des chambres sont à prévoir sans dispositif de condamnation.

Le béquillage sera de type poignée de tirage verticale facilitant la préemption des personnes âgées.

Concernant l'ensemble prescrit Hoist de l'entreprise ECLISSE, la désignation commerciale de ce type de poignée est « Luce fixe » en finition chromaté satiné.

Article 6.5 :

Les portes pour les réserves à créer au sous-sol doivent être équipées de serrures pouvant accueillir un barillet de type Européen . Barillet hors lot à la charge du Maître d'Ouvrage.

Article 6.6 :

L'allège des châssis est bien à prévoir en cloison type plaque de plâtre sur ossature métallique (cf. localisation chapitre 3.2). Hauteur prévisionnelle des châssis 0,8 m environ.

Largeur prévisionnelle du châssis PASA : 1 m.

Article 312.541 :

Sans objet (partie non effacée d'une version de CCTP précédente)

Article 312.542 :

Sans objet (partie non effacée d'une version de CCTP précédente)

Article 312.543 :

Sans objet (partie non effacée d'une version de CCTP précédente Sans objet.

Article 7 : mains courantes.

Dans les circulations des ailes d'hébergement, les mains courantes ne sont à prévoir que sur les parties droites. Les cimaises bois support des mains courantes restant en place sur les parties de cloisons non démolies, prévoir complément à l'identique sur les parties de cloison neuve.

Aucune main courante à prévoir dans la circulation PASA.

Dans les chambres prévoir linéaire de part et d'autre de la porte d'entrée comme représenté sur le plan général au 1/200.

Pour les espaces inter ailes et l'espace central prévoir un forfait de 50 ml par niveau.

Article 8.2 :

Les plans de seront en stratifié postformés. Ils reposeront sur tasseaux muraux à l'arrière et pieds réglables coloris aspect chromé à l'avant.

Les meubles hauts et bas seront en panneaux mélaminés d'épaisseur 18 mm

Les meubles hauts auront une hauteur de 60cm sur 35 cm de profondeur

Les portes des meubles hauts seront à ouverture battante

Les meubles bas seront équipés de roulettes dont une avec dispositif de blocage

Les portes des meubles bas seront à ouverture battantes.

Coloris blanc.

Capotage en tête de lit : sans objet

Article 9 : Faux-plafonds :

Zone PASA : prévoir adaptation de fx-plafond dans la salle « activités PASA » et dans la circulation au droit de cette pièce.

Prévoir création nouveau fx-plafonds dans les pièces « Repos PASA » et « Bureau Cadre sup »

L'entreprise pourra utilement fournir à l'appui de son offre un repérage des nouveaux faux-plafond chiffrés.

Jouées dans les circulations des ailes d'hébergement : afin de laisser les fluides médicaux apparents en lieu et place, le niveau de faux plafond devant les portes des chambres sera surbaissé de 25 cm environ par rapport au niveau général du reste de la circulation restant au niveau actuel.

LOT n° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES, METALLERIE.

RAS

Lot n° 4 – REVETEMENTS DE SOL.

RAS

Lot n° 5 – PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, PROTECTIONS MURALES.

Dans les chambres la toile de verre coté fenêtre sera conservée et simplement repeinte.

Lot n° 6 – ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES, SSI.

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres étant fort probable (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement), il ne pourra à priori pas être procédé à la dépose et donc à la récupération des platines de fixation des gaines tête de lit : à ce stade chiffrer donc de nouvelles GTL dans toutes les chambres courantes dito chambre pignon.

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres étant fort probable (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement), il ne pourra à priori pas être procédé à la dépose et donc à la récupération du tableautin électrique de chambre. En prévoir un nouveau compris équipements de protection neufs.

Lot n° 7 – PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION, DESENFUMAGE :

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres étant fort probable (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement), un doublage technique sera nécessaire dans les salles de bains des chambres à l'aplomb de la vasque.

De fait, la repose du plan vasque telle que prévue le fera dépasser d'autant de la cloison d'adossement du WC suspendu. Ces plans vasques ne seront donc pas reposés.

L'entreprise prévoira donc :

- L'évacuation des anciens plans déposés.
- La fourniture, pose et raccordement de nouvelles vasques répondant aux caractéristiques suivantes : plan vasque lg 120 x Pf 55 en résine de synthèse de marque TROPIC ou équivalent, accès PMR, remontée de 5cm environ le long des parois arrières et latérales, retombée avant avec lumière pour serviette, sans trop plein, bonde à grille inox, autoportant prêt à la pose.

Lot n° 8 – ASCENSEUR :

Article 1 :

Concernant les travaux à l'intérieur de la cage d'ascenseur, la mise en place des éléments de structure substitutifs aux poutres déposées est à la charge du lot n°1. Ces éléments serviront de support aux coulisses verticales gauches du nouvel appareil élévateur et participeront si nécessaire à la stabilité de la cage. Le présent lot devra fournir au lot n° 1 toutes les données permettant le dimensionnement de ces éléments substitutifs.

Lot n° 9 – FLUIDES MEDICAUX.

La présence d'amiante dans les murs de refend entre chambres étant fort probable (diagnostic avant travaux en cours d'approfondissement), il ne pourra à priori pas être procédé à la dépose et donc à la récupération des platines de fixation des gaines tête de lit : il est donc demandé au lot n° 7 de chiffrer une nouvelle GTL dans toutes les chambres courantes dito chambre pignon.

La distribution des fluides médicaux sera alors à assurer selon le même descriptif que les chambres pignon